

CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR LA SAISON 2020

FILIÈRE MARAÎCHÈRE

A imprimer en 3 exemplaires par famille

Entre l'agricultrice Bérangère CAMBIANICA, demeurant à La Millotte 81390 Briatexte

Tel : 06.76.64.80.13

Email : c.berangere@yahoo.fr

Et le.s consommateurs :

Demeurant :

Tél :

Email :

1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la fourniture de 38 paniers de légumes bios sur l'année 2020.

Livraison le mardi entre 18 h et 19 h devant la médiathèque de Castelmaurou, et le VENDREDI à partir du 15 mai

Pour tout retard ou absence, merci de contacter directement Bérangère.

Dates de livraison prévues : 7 et 21 janvier – 4 et 18 février – 3 et 17 mars – puis chaque VENDREDI à partir du 15 mai et jusqu'au 18 décembre inclus. Ces dates peuvent légèrement être modifiées, auquel cas vous serez prévenus par mail.

2 - DEFINITION DU PANIER

La part de récolte ou panier alloué à l'acheteur sera déterminée en fonction des cultures affectées aux distributions.

L'agricultrice s'engage à consacrer une part de sa récolte permettant la livraison à tous les acheteurs qui auront contracté avec elle, mais la composition de la part de récolte est susceptible de varier en fonction des aléas de culture. L'attention de l'acheteur est ainsi attirée sur les contraintes de production.

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.).

3 - ENGAGEMENTS DE L'AGRICULTRICE

L'agricultrice s'engage :

- à cultiver et récolter des légumes selon les règles de l'agriculture biologique, et donc sans produit chimique de synthèse ni OGM. Certification par Ecocert à disposition sur le site de l'Amap.
- à cultiver des légumes de saison avec le plus de variétés possible
- à livrer des légumes récoltés le jour même le plus possible (sauf légumes de conservation) afin qu'ils gardent leur saveur et leurs vitamines.
- à être à l'écoute des Amapiens sur des remarques concernant les légumes fournis
- à entretenir et essayer d'enrichir les sols travaillés.

4 - ENGAGEMENTS DE L'ACHETEUR

1 • l'aide à la distribution

Pour le bon déroulement de la distribution, l'agricultrice a besoin d'être aidée par une personne, à partir de 17 h 45 et jusqu'à la fin de la distribution. Chaque acheteur s'engage à venir au moins 2 fois dans l'année. Le planning pour s'inscrire est disponible à chaque distribution.

2 • l'aide au champ

Indispensable pour l'agricultrice, qui ne peut réaliser certaines tâches toute seule ! en effet, le désherbage des carottes, la récolte des pommes de terre et des patates douces, le démontage des tomates notamment, prendraient de nombreuses journées, à des périodes où les travaux sont trop nombreux pour être réalisés par une seule personne. C'est aussi l'occasion pour les mangeurs de légumes, de voir "comment ça se passe" au champ, de faire un tour des cultures, de poser des questions, de se connaître autrement. Il est donc demandé à chaque famille de venir aider 2 matinées au cours de l'année.

5 - PAIEMENT & PLANNING

- L'adhésion annuelle à l'Association est de 5€ quel que soit le nombre de contrat(s) d'engagement signé(s), chèque à l'ordre de l'Amap des Coquelicots
- L'adhésion au réseau des AMAP Midi Pyrénées est de 20 € annuel par famille, chèque à l'ordre « Amap réseau Midi-Pyrénées »

- Le prix des paniers de légumes :

un panier chaque distribution : 38 paniers à 26 € en moyenne sur l'année, soit pour 988 euros
soit 11 chèques de 90 €

ou

version «co-panier» : un panier une semaine sur deux, soit 6 paniers en hiver et 16 paniers sur le reste de l'année = 572 €. soit 11 chèques de 52 €

Paiement : les chèques sont donnés lors de la signature du contrat, datés du jour de leur émission, à l'ordre de « Bérangère Cambianica». Ils sont encaissés à la fin de chaque mois. Pas d'encaissement en avril.

En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'acheteur avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'acheteur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'agricultrice, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à _____ Le _____
En trois exemplaires originaux.

L'agricultrice

L'acheteur

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DE COMMANDE

Code de la consommation, articles L. 121-23 à L. 121-26

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer **par lettre recommandée avec avis de réception**

Utiliser l'adresse du paysan figurant au dos

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant

Je soussigné(e), _____ demeurant _____
déclare annuler la commande ci-après :

Nature du bien ou du service commandé :

Date de la commande :

Signature du client